



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2005

Cinquante-neuvième session
Point 83, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2004

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/59/481/Add.2)]

59/222. Système financier international et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 55/186 du 20 décembre 2000 et 56/181 du 21 décembre 2001, l'une et l'autre intitulées « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale », ainsi que ses résolutions 57/241 du 20 décembre 2002 et 58/202 du 23 décembre 2003,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹ et sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a fait sien le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement², et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)³,

Soulignant que le système financier international doit continuer à promouvoir un développement durable, une croissance économique soutenue et l'élimination de la pauvreté tout en permettant de mobiliser, de façon cohérente, toutes les sources de financement du développement, y compris les ressources nationales, les flux de capitaux internationaux, l'aide publique au développement et les mesures d'allègement de la dette extérieure, ainsi que de mettre en place un système commercial mondial ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire,

Réaffirmant que la réalisation des objectifs du développement et de l'élimination de la pauvreté suppose une bonne gestion dans chaque pays et au niveau international, et soulignant que des politiques économiques solides, des institutions démocratiques robustes à l'écoute des besoins de la population et de meilleures infrastructures sont le fondement d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois,

¹ Voir résolution 55/2.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

Consciente qu'un climat économique porteur devrait, entre autres choses, favoriser le dynamisme et le bon fonctionnement du secteur commercial et s'efforcer de renforcer la bonne gestion des entreprises et du secteur public, à lutter contre la corruption dans les secteurs public et privé et à appuyer le renforcement et le respect de l'état de droit,

Encourageant de nouveaux progrès sur le plan de la participation des pays en développement à la prise de décisions et à l'élaboration de normes économiques au niveau international, y compris au sein des institutions de Bretton Woods et d'autres institutions et groupements économiques et financiers spéciaux, tout en se félicitant des mesures qui ont été prises en vue de renforcer la capacité des pays en développement à participer véritablement aux institutions financières internationales,

Constatant qu'il est urgent de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents, de mieux les gouverner et de donner plus de régularité à leur fonctionnement, et qu'il est important de veiller à ce qu'ils soient ouverts, justes et non exclusifs de sorte qu'ils complètent les efforts de développement nationaux aux fins d'une croissance économique durable et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

Soulignant que des ressources financières supplémentaires stables et prévisibles sont nécessaires pour aider les pays en développement à entreprendre des plans d'investissement en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international,

Se félicitant de l'initiative prise par les Présidents du Brésil, du Chili et de la France et par le Premier Ministre espagnol, avec l'appui du Secrétaire général, d'organiser à New York, le 20 septembre 2004, le Sommet des dirigeants mondiaux pour une action contre la faim et la pauvreté,

Prenant acte de la note du Secrétaire général sur les sources novatrices de financement du développement⁴,

Réaffirmant que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de direction accru dans la promotion du développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁵;
2. *Note* que l'économie mondiale se redresse, soutenue par la croissance dans certains pays en développement, et que la croissance économique devrait être encore renforcée et soutenue, et souligne qu'il importe que tous les pays et toutes les institutions coopèrent pour faire face aux risques d'instabilité financière et assurer une reprise forte et uniforme en tant que moyen de parvenir à une meilleure stabilité financière et, à cet égard, constate les efforts récents de coopération monétaire au niveau régional;
3. *Note également* la persistance des transferts nets de ressources financières des pays en développement vers les pays développés tout en reconnaissant que les investissements faits par certains pays en développement dans des pays étrangers témoignent de leur intégration dans l'économie mondiale, souligne la nécessité de prendre des mesures appropriées aux niveaux national et international pour remédier au problème de ces transferts, et note en outre les efforts

⁴ A/59/272.

⁵ A/59/218 et Corr.1.

déjà déployés en ce sens et le fait que, pour certains pays en développement, ces transferts révèlent à l'heure actuelle une évolution positive de la balance commerciale, qui est nécessaire, entre autres, pour le remboursement de la dette et qui leur permet d'acquérir des avoirs à l'étranger ;

4. *Souligne* qu'il importe de promouvoir la stabilité financière internationale et la croissance soutenue, et se félicite des efforts déployés dans ce sens par le Fonds monétaire international et par le Forum de stabilité financière, ainsi que de l'examen par le Comité monétaire et financier international de moyens permettant d'affiner les instruments destinés à promouvoir la stabilité financière internationale et à renforcer les moyens de prévention des crises, notamment en mettant en place des mécanismes impartiaux de surveillance, y compris au niveau régional, et en surveillant de plus près les marchés financiers et les pays qui présentent une importance structurelle ou régionale, en vue notamment d'identifier rapidement les problèmes et les risques, y compris par une analyse de la gestion à long terme de la dette, d'encourager des réponses politiques appropriées, d'adopter éventuellement des instruments financiers ou autres visant à prévenir l'apparition ou la propagation de crises financières, et d'améliorer encore la transparence des données macroéconomiques et des statistiques sur les flux internationaux de capitaux ;

5. *Souligne également* qu'il importe, au niveau national, de renforcer la capacité de résistance au risque financier, et pour prévenir et régler les crises, de mieux évaluer la charge que la dette représente pour un pays et la capacité de celui-ci d'assurer le service de cette dette, et se félicite des travaux menés par le Fonds monétaire international pour évaluer dans quelle mesure la dette est gérable à long terme ;

6. *Réaffirme* à ce propos qu'il importe d'envisager des mesures pour atténuer les effets de l'instabilité excessive des flux de capitaux à court terme et améliorer la transparence des flux financiers et l'information les concernant ;

7. *Note* les incidences des crises financières et les risques d'extension de ces crises dans les pays en développement et les pays en transition, quelle que soit leur taille et, à cet égard, note avec satisfaction les efforts que font les institutions financières internationales qui, pour aider ces pays, adaptent sans cesse l'éventail de mécanismes financiers et de ressources dont elles disposent, en ayant recours à tout un ensemble de politiques visant à prévenir les crises ou à y faire face rapidement et de façon appropriée, compte tenu, le cas échéant, des effets des cycles économiques, des exigences d'une bonne gestion financière et des circonstances propres à chaque cas ;

8. *Souligne* l'importance d'institutions nationales solides pour promouvoir l'activité des entreprises et la stabilité financière aux fins de la croissance et du développement, notamment par des politiques macroéconomiques judicieuses et des politiques propres à renforcer les systèmes qui réglementent le secteur des entreprises et les secteurs financier et bancaire, et souligne également que les initiatives de coopération internationale prises dans ces domaines devraient encourager les flux de capitaux à destination des pays en développement ;

9. *Note* que la création d'un environnement propice au développement du secteur privé national exige que les pays adoptent des politiques appropriées pour limiter au maximum les risques de chocs externes et remédier aux conséquences que ces chocs peuvent avoir, notamment sur la croissance et sur l'emploi, et encourage le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à tenir compte de la

situation particulière des pays en développement lorsqu'ils leur donnent des conseils quant à l'orientation de leurs politiques dans ce domaine ;

10. *Souligne* qu'il importe de faire progresser les efforts de réforme de l'architecture financière internationale, comme prévu dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement² et, à ce propos, encourage le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à continuer d'examiner les questions du rôle et de la participation effective des pays en développement et des pays en transition à leurs processus décisionnels ;

11. *Se félicite* des travaux en cours du Fonds monétaire international sur les quotes-parts et prend note de la conclusion du douzième examen général des quotes-parts effectué par le Fonds, le rapport faisant part du degré d'adéquation du montant actuel des ressources du Fonds et de l'intention du Conseil d'administration, durant la période couverte par le treizième examen général, de suivre de près et d'évaluer le degré d'adéquation des ressources du Fonds, d'envisager des mesures visant à réaliser une répartition des quotes-parts qui reflète les changements survenus dans l'économie mondiale et d'examiner des mesures visant à renforcer la gestion du Fonds ;

12. *Note* que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont entrepris une analyse, mentionnée dans le communiqué du Comité du développement en date du 2 octobre 2004⁶, de propositions portant sur des modalités de financement qui compléteraient les flux d'aide accrus et les engagements grâce à des mécanismes novateurs, ainsi que sur leur faisabilité technique ;

13. *Entend* poursuivre l'examen de la question des sources novatrices et supplémentaires possibles de financement du développement, de toute origine, publique et privée, interne et externe, compte tenu des initiatives, contributions et discussions internationales, dans le cadre global du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement ;

14. *Réaffirme* la nécessité d'adopter des politiques et de prendre des mesures propres à réduire le coût des transferts de fonds des travailleurs expatriés aux pays en développement et se félicite des efforts déployés par les gouvernements et les parties prenantes à cet égard ;

15. *Souligne* qu'il est indispensable d'assurer la participation effective et équitable des pays en développement à la formulation de normes et codes financiers, souligne la nécessité d'assurer l'application de ces normes et codes, de façon volontaire et progressive, afin de réduire la vulnérabilité aux crises financières et les risques d'extension de ces crises, et note que plus de cent pays ont participé ou accepté de participer à un programme commun de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur l'évaluation du secteur financier⁷ ;

16. *Invite* les banques de développement multilatérales et régionales et les fonds de développement à continuer de jouer un rôle de premier plan pour aider à satisfaire les besoins de développement des pays en développement et des pays en transition, notamment par des mesures coordonnées, selon qu'il convient, et souligne que des banques régionales de développement et des institutions

⁶ Voir *Bulletin du FMI*, vol. 33, n° 18 (11 octobre 2004). Disponible également à l'adresse suivante : www.imf.org/imfsurvey.

⁷ Voir A/59/218 et Corr.1, par. 15.

financières sous-régionales renforcées complètent, grâce à un appui financier souple, les efforts de développement nationaux et régionaux, qui gagnent ainsi en pertinence et en efficacité globale, et qu'elles constituent une source précieuse de connaissance et d'expérience pour les pays en développement membres ;

17. *Invite* les institutions financières multilatérales, lorsqu'elles donnent des conseils de politique générale et fournissent une assistance technique et un appui financier à leurs membres, à continuer de privilégier des réformes et des stratégies de développement qui soient propres à chaque pays, de prendre dûment en considération les besoins particuliers et les capacités d'exécution des pays en développement et des pays en transition, et de veiller à ce que les programmes d'ajustement pèsent le moins possible sur les secteurs vulnérables de la société, tout en tenant compte de l'importance de politiques et de stratégies d'emploi et d'élimination de la pauvreté attentives à l'égalité des sexes ;

18. *Souligne* qu'il importe de continuer à améliorer les normes applicables à la gestion des entreprises et du secteur public, notamment en matière de comptabilité et d'audit, et de prendre des mesures pour assurer la transparence des opérations, vu les conséquences pernicieuses de politiques inadéquates ;

19. *Prend note* des travaux en cours en vue de l'adoption d'une approche plus globale de la restructuration de la dette souveraine, appuie le recours croissant à des clauses d'action collective lors de l'émission d'obligations internationales et encourage vivement les principaux pays qui émettent des obligations, ainsi que le secteur privé, à progresser notablement dans l'élaboration d'un code de conduite efficace, n'excluant pas la possibilité d'un financement d'urgence en période de crise, afin de répartir la charge équitablement et de réduire au minimum le risque moral, ce qui devrait amener débiteurs et créanciers à s'entendre pour restructurer rapidement et efficacement les dettes qui ne sont pas viables ;

20. *Note avec satisfaction* les efforts déployés, notamment par les institutions de Bretton Woods, pour mieux évaluer dans quelle mesure la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire est gérable à long terme, notamment en mettant au point de meilleurs moyens de protection contre les chocs externes et en tenant compte des circonstances propres à chaque pays ;

21. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixantième session de l'application de la présente résolution ;

22. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Système financier international et développement ».

*75^e séance plénière
22 décembre 2004*